

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°4 - 2^e semestre 2015



*Vous êtes tous conviés
aux vœux du Maire,
samedi 16 janvier
à 11 h 00,
salle Polyvalente*



Joyeuses fêtes

LE MOT DU MAIRE



L'ensemble du Conseil municipal tient à vous souhaiter en cette fin d'année endeuillée de bonnes fêtes avec vos familles et vos proches et vous délivrer un message de solidarité et d'unité face aux manœuvres de fanatiques irrespectueux de l'humanité sous couvert de faux idéaux religieux.

Vous aurez dans ce journal, le texte que j'ai rédigé et lu lors de la minute de silence le mardi 17 novembre en mairie, à 19h30.

Pour les informations communales, vous trouverez bien évidemment de nombreuses informations sur l'aménagement du parc avec la fin des travaux du parking de la salle polyvalente, sur l'appel d'offres lancé début novembre pour la rénovation des anciennes cuisines de l'ex-IPES en bâtiment communal, sur le projet de quartier établi par l'aménageur TAM et sur le nettoyage du parc par les agents communaux.

Le sujet important pour l'emploi qui peut redonner espoir, est la sortie, fin novembre, d'un appel à projet de l'ARS ayant pour objectif la création d'un foyer d'accueil médicalisé de 40 places pour personnes atteintes d'autisme en Seine-et-Marne. Nous avons réactualisé notre dossier avec la Fondation Léopold BELLAN pour que notre candidature puisse être déposée.

Nous savons que la concurrence sera très forte mais nous tentons de mettre en valeur les atouts conséquents de notre territoire.

Le mur côté sud du parc, le long de la rue Grande, a été rénové en partie haute après que son assise ait été renforcée. Nous sommes satisfaits du travail réalisé et nous félicitons l'entreprise retenue.

Nous vous présenterons les inaugurations du préau et sanitaires du stade ainsi que celle du sentier des polissoirs et celle de la signalétique touristique installée dans notre village via la politique touristique de la communauté de communes.

Autre sujet d'actualité qui intéresse bon nombre d'entre vous : la révision du PLU. Nous vous présenterons la démarche complète et son calendrier.

Pour la sécurité de tous, nous avons retravaillé sur le plan communal de sauvegarde qui prépare l'équipe municipale à opérer pour le bien de tous en cas d'évènement majeur naturel ou accidentel.

Encore une fois, les membres du conseil travaillent au développement de notre village à travers un contexte administratif en mutation à tous les niveaux : État, Communautés de communes, communes et avec un nombre croissant de tâches à accomplir en Mairie.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale ainsi que les personnels de leur volonté et de leur disponibilité pour faire avancer l'ensemble de nos dossiers et vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous à la salle polyvalente pour les vœux du maire, le samedi 16 janvier à 11h en vous espérant nombreux.

Très cordialement.

*Le Maire,
Christian PEUTOT*



Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 29 juin 2015

1. Projet EDEN

Le Maire refait le point sur le dossier et informe le Conseil Municipal que, suite à la demande des élus lors de la présentation du 27 mai 2015, il a reçu deux propositions de Mme Myriam LEROUX, à l'initiative du projet EDEN (et membre du collectif EDEN), pour la signature d'une promesse de vente d'une durée de 24 mois, avec clauses suspensives (obtention du permis et des financements pour les logements sociaux).

Proposition n°1 :

☞ Signature d'une promesse de vente pour 10 000 m² de terrain au prix de 250 000 €TTC, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Si le coût de l'opération est moindre que le budget calculé, l'Association EDEN propose d'inclure 50% de la variation des dépenses au prix initial.

Proposition n°2 :

☞ Signature d'une promesse de vente pour 8 000 m² de terrain au prix de 250 000 €TTC (soit 31.25 €/m²) avec signature d'un bail emphytéotique, sur la partie boisée d'une période de 20 ans minimum, pour 2 000 m² de terrain.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre – 1 voix pour), ne souhaite pas continuer le projet avec l'Association EDEN et ne souhaite pas signer une promesse de vente dans les deux cas proposés. Une incertitude sur la viabilité économique du projet liée au risque d'inachèvement des travaux a conduit les membres du conseil à prendre cette décision.

2. Choix de l'Entreprise pour la rénovation du mur du Parc de FAÏ

Cinq entreprises ont répondu à l'offre le 15/06/2015 : SRMG, MF Bâtiment, Gagneraud Construction, G.B.Construction et UTB. L'analyse a été effectuée par M. JACQUET, notre architecte, assistant à maîtrise d'ouvrage.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise Gagneraud Construction pour un coût total de 99231 €TTC. L'entreprise a déjà réalisé la partie basse du mur pour le compte du Conseil Général et la technicité n'est plus à démontrer puisque le travail rendu est excellent. Le Conseil Municipal, souhaite dans ce cas, privilégier la technicité considérant le peu d'écart entre les offres.

3. Choix de l'Entreprise pour l'aménagement du futur parking de la salle polyvalente

Sept entreprises ont répondu à l'offre : TINET, COLAS, ROUGEOT TP, VAUVELLE, REDON TP, GOULARD et MF BATIMENT. L'analyse a été effectuée par M. JACQUET, notre architecte, assistant à maîtrise d'ouvrage.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise VAUVELLE, la moins disante, (74685 € TTC) pour effectuer les travaux d'aménagement du futur parking de la salle polyvalente. Cette entreprise est connue de la commune du point de vue technique.

4. Choix de l'Entreprise pour le lot « Electricité » du préau et des sanitaires au stade

Sur les cinq entreprises consultées (CARSAULT, SSE, APJI, JPA ELECTRIC ET LAMY CONCEPT), trois ont répondu : CARSAULT, SSE, APJI.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise SSE la moins disante, pour effectuer les travaux d'électricité du préau et des sanitaires au stade pour la somme de 2142 € TTC. Cette entreprise est connue de la commune et fournit un travail de qualité.

5. Choix de l'Entreprise pour le lot « Plomberie » du préau et des sanitaires au stade

Les quatre entreprises consultées (BAUER, COUSIN, MAS, AVRIL), ont répondu.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise BAUER la moins disante, (3989 € TTC) pour effectuer les travaux de plomberie du préau et des sanitaires au stade. Cette entreprise est connue de la commune et fournit un travail de qualité.

6. Choix de l'Entreprise pour l'élagage des arbres situés le long du Chemin de la Vallée Ragonde

Les trois entreprises consultées (MOURA, BJM, BIGO), ont répondu.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise BJM (2760 € TTC) pour effectuer les travaux d'élagage des arbres situés le long du Chemin de la Vallée Ragonde. Cette entreprise est connue de la commune et fournit un travail de qualité.

7. Emprunt

Le Maire informe l'assemblée des éléments qui justifient le recours à un emprunt à court terme et explique que la simulation projetée des travaux révèle un besoin de trésorerie de 200 000 € en 2016. Ce montant emprunté constituerait une simple avance de trésorerie en attente du versement des subventions du contrat rural d'un montant de 240 000 €

Le Maire a sollicité 8 banques : (CIC SNVB, BNP, LCL, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, BRED et la Société Générale). 4 ont répondu à la demande.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de contracter un emprunt de 200 000 € remboursable sur 3 ans au taux de 1.2 % avec le Crédit Agricole.

8. Lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

⇒ Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :
⇒ DECIDE de prescrire la révision du PLU de la commune de Fay- Lès-Nemours, conformément aux articles L 123 – 1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
⇒ AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation,

9. Vote de la convention d'application du coût de la scolarité en matière de dérogations scolaires sur la commune de St Pierre-les-Nemours

Après lecture de la convention de St Pierre-les-Nemours et la présentation des coûts de scolarité 2015 – 2016 votés par le Conseil Municipal de St Pierre-les-Nemours le 20/03/2015.

⇒ Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces tarifs à l'unanimité. Soit 1665 € pour les maternelles et 678 € pour les primaires.

1. Vote de principe sur le nouveau projet de Terres à Maisons avec 4 parcelles achetées par l'OPHLM – Val du Loing Habitat

Le projet initial de TAM porte sur 10 parcelles (environ 8054 m²) pour la construction de 10 maisons individuelles. Face à la difficulté de trouver des acquéreurs, Val du Loing Habitat propose d'acheter à TAM 4 parcelles au prix de 210 000 €, pour la construction de 13 à 14 logements sociaux locatifs (soit 4.T2, 6.T3, 2.T4, 1.T5). Une solution permettant au projet de voir le jour.
⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité

(9 voix pour - 1 abstention) accepte le nouveau projet de Terres à Maisons incluant les 4 parcelles achetées par Val du Loing Habitat et se porte caution auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour Val de Loing Habitat.

2. Vote sur le projet de Foyer d'Accueil Médicalisé de 40 places sur l'hectare nord ouest du Parc de FAÏ porté par la Fondation Léopold Bellan

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour dédier le terrain d'1 ha environ du Parc de FAÏ, pour le projet d'un FAM de 40 places porté par la Fondation Léopold Bellan.

3. Lancement de la procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour autoriser la construction en limites séparatives en zone UC

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour la Zone UC ainsi que son coût.

4. Vote du type de chauffage pour le bâtiment Communal C4 suite à l'étude thermique réalisée

Après la présentation détaillée et l'analyse des deux solutions proposées : chauffage biomasse et géothermie sur nappe

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit le chauffage biomasse à pellets.

5. Vote de la demande de subvention à la Région IDF pour l'étude thermique

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote la demande de subvention à la Région IDF pour l'étude thermique.

6. Approbation des rapports du Commissaire – Enquêteur sur les enquêtes publiques relatives au reclassement des voies dans le domaine public communal

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les deux rapports, les deux conclusions et les deux avis présentés du Commissaire – Enquêteur.

7. Achat d'une application sous AccessTM à un prestataire pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'application sous AccessTM présentée par l'entreprise IS3P située à GRISELLES (45) est une base de données pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) permettant la gestion complète des dossiers sur la commune.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de l'application sous AccessTM pour un coût de 1440 € TTC.

Séance du 3 novembre 2015

1. Prêt à titre gratuit de la salle de la mairie à une Association « Club Photo »

⇒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le prêt de la salle à titre gratuit à l'Association Club Photo Un Clic dont Monsieur Pascal CRIBIER est le Président.

2. Location de garages communaux à la demande d'un particulier

⇒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la mise en location du garage communal à un particulier au prix de 80 € mensuel.

3. Choix du Cabinet d'Etudes pour la procédure de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Un appel d'offres a été lancé. Seules 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité choisit le cabinet d'études (ECMO) pour la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

4. Création de la commission communale de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) avec nomination des élus voulant y siéger

Les conseillers municipaux intéressés suivants se sont portés volontaires :

M. Christian PEUTOT, M. Eric MOREAU, M. Jacky LEOEUF, Mme Peggy LINOIS-DEBUT, M. Daniel BUICHE, M. Jean-Paul PITET, M. Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la création de la commission communale chargée de la révision du PLU avec les membres volontaires mentionnés ci-dessus.

5. Choix du prestataire pour le contrat triennal d'illumination de fin d'année

Le contrat triennal est arrivé à échéance, il y a lieu de souscrire un nouveau contrat. Sur les 3 entreprises sollicitées seule la société INEO a répondu à la totalité du cahier des charges.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pose et dépose des motifs appartenant à la commune pour la somme de 2268 € TTC.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de deux motifs en drapeau sur poteau pour la rue de Montivier et la rue des Roches pour la somme de 684 € TTC.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à la majorité (7 voix pour – 2 contre – 1 abstention) la pose d'une illumination sur le saule situé à Carrouge pour la somme de 720 € TTC.

6. Demande d'enveloppe parlementaire pour l'aménagement du bâtiment communal

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'enveloppe parlementaire pour l'aménagement du bâtiment communal.

7. Approbation de la convention relative au Projet de Centre Equestre pour l'année 2015

La convention établie avec l'EARL « La Coulée aux Chevaux » doit être révisée chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la signature de cette nouvelle convention avec intégration des nouvelles installations démontables.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention intégrant les nouvelles installations démontables.

ATTENTATS DE PARIS DU 13 NOVEMBRE

Mardi 17 novembre 19h30

Parvis de la Mairie

Les attentats qui ont ensanglanté Paris sont une étape de plus dans la guerre qui nous est déclarée par une nébuleuse terroriste prônant l'islamisme radical et utilisant la barbarie la plus bestiale pour chercher à imposer au monde, sa domination.

Un stade, une salle de concert, des bars et des restaurants.

C'est notre mode de vie qui est ainsi ciblé directement par ceux qui prônent un ordre religieux extrémiste où la fête, la musique et le plaisir n'ont plus leur place.

Nos pensées vont vers les victimes et leurs proches, ceux qui errent encore entre les hôpitaux et l'école militaire pour retrouver un parent, un ami. Nos félicitations et toute notre plus haute gratitude vont à l'encontre des forces de police et de secours, à notre armée en France et plus encore en opérations extérieures, aux personnels médicaux de toute spécialité confondue qui ont convergé vers tous ces lieux de massacres et certains hôpitaux et pour beaucoup spontanément, ainsi qu'au 2000 donateurs de sang... sans oublier tous ceux qui déposent encore des bougies, des fleurs place de la République et pour défendre nos valeurs de Liberté Egalité Fraternité Laïcité en résistant à l'infamie de ces bourreaux lâches et vils.

Au-delà de l'effroi, du chagrin et de la compassion que nous devons aux victimes et à leurs proches, il est nécessaire de réagir afin de ne pas laisser sans réponse durable, cette nouvelle agression brutale et ignoble.

Réagir c'est d'abord mettre tous les moyens nécessaires pour que les auteurs et leurs complices soient évidemment traqués, retrouvés et sévèrement punis en adaptant notre constitution et notre législation.

Mais il faut aller bien au-delà en ayant le courage et l'honnêteté de dire clairement que de tels actes peuvent se reproduire et que nos sociétés démocratiques sont fragiles face au fanatisme meurtrier de ceux qui sont prêts à sacrifier leur propre vie pour répondre à l'appel de barbares fous de pouvoir et de sang.

Bien sûr, triompher de cette nébuleuse puissante et disséminée sera forcément un effort coûteux, douloureux, long et difficile. Il ne faut pas le cacher.

D'ici là, il est donc urgent de mobiliser l'opinion publique qui doit apprendre à vivre, pendant les années à venir, dans une ambiance de guerre avec le risque terroriste pour quotidien sans jamais modifier ses habitudes.

Pour réussir dans ce combat contre la barbarie, l'unité nationale des partis politiques et des représentants des religions est indispensable afin d'éviter les amalgames avec ceux qui cherchent à utiliser cette situation et donner ainsi toute sa force à notre refus de voir notre mode de vie remis en cause au nom d'un radicalisme qui n'a rien à voir avec le fait religieux.

Ainsi à l'appel du Président de la République, je vous demande de respecter une minute de silence pour toutes les victimes.

Vous remerciant de votre présence.

Christian PEUTOT



FAM DE 40 PLACES POUR PERSONNES AUTISTES

Même si je sais que personne ne croit plus beaucoup à l'implantation de ce centre idée de projet que nous portons depuis 17 ans, nous n'avons jamais lors de nos précédentes démarches essuyé de refus définitifs mais reçu des plus hautes instances administratives et politiques des courriers mentionnant la sortie d'appel à projet.

Au mois de juin dernier, nous avons eu confirmation qu'un appel à projet par arrêté n° 215-176 du 22 juin 2015, celui que nous attendions depuis le mois d'avril 2010, allait sortir.

Le 20 juillet dernier, après avoir recontacté la Fondation Léopold BELLAN reconnue d'utilité publique (La Fondation possède 57 établissements et emploie 2300 personnes en France), nous avons reçu son Directeur adjoint et son développeur de projets auxquels nous avons fait visiter le parc nettoyé et bien mis en valeur.

Lors de cette rencontre, nous avons recensé tous les points forts du territoire et envoyé dès le début septembre un maximum d'informations numérisées à la Fondation. Ces éléments ne seront pas décrits pour des questions de confidentialité tant que le dossier n'est pas déposé.

Peu de temps après, j'ai contacté l'ARS (antenne de Melun) qui me confirmait la sortie d'un appel à projet pour un foyer d'accueil médicalisé de 40 places en Seine et Marne pour personnes atteintes d'autisme avant la fin du second semestre 2015.

Ensuite nous avons eu confirmation de la date de sortie au 30 novembre 2015. La procédure laisse 90 jours pour répondre et demandera 60 jours pour que l'ARS puisse faire son choix. Ce qui laisse espérer une réponse fin avril, début mai.

Un FAM est financé pour les prix de journée par l'Etat (ARS) et le Conseil Départemental, nous avons recontacté ces deux instances ainsi que nos parlementaires et conseillers départementaux qui, nous l'espérons, sauront nous soutenir et reconnaître les efforts financiers et humains de la commune depuis de très longues années.

Nous espérons ainsi offrir aux patients et leurs familles en attente de places, un centre adapté (les établissements Belges sont saturés et pas toujours de qualité) à même de les accueillir dans de bonnes conditions. Nous espérons également que les emplois qui seraient créés permettent à ceux qui sont en recherche de trouver une activité de premier choix au sein d'un établissement de ce type.

Nous serons informés en mai 2016 prochain sur le choix de l'ARS. Nous savons que la concurrence sera rude mais comptons sur la notoriété de la Fondation et son savoir-faire dans la gestion exemplaire de ses établissements. Nous pouvons également compter sur les nombreux atouts de notre site avec la proximité de certains équipements d'animations sportifs et des pôles de santé environnants. Même si le résultat devait être négatif, personne ne pourra douter de notre persévérance, voire de notre acharnement.

Nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés soit lors d'une réunion publique ou lors des vœux du maire si nous avons d'ici là, de plus amples renseignements.

Christian PEUTOT

QUARTIER DU PARC (PROJET TAM)

L'aménageur Terres À Maison (TAM) a déposé en mairie un nouveau permis modificatif fin novembre permettant à l'Office d'Habitats à Loyers Modérés du Val de Loing de pouvoir acheter quatre parcelles sur les dix qui sont à vendre afin d'y implanter 13 logements au maximum de T1 à T5.

Sachant qu'il y a déjà deux autres pré-réservations, cette nouvelle configuration débloquera la situation et permettra à l'aménageur de créer le montage financier permettant de lancer les travaux de viabilisation voirie et réseaux de toute la zone.

Le 14 décembre le conseil municipal a voté la prolongation de la promesse de vente qui devait s'achever en décembre 2015.

Nous espérons que le projet pourra voir le jour et qu'il offrira aux Fayssiens en recherche de logement des possibilités nouvelles. Aussi bien pour les jeunes désireux de s'installer que pour toutes les personnes voulant vivre dans un cadre agréable avec un loyer modéré.

Le règlement de l'Office d'habitats du Val de Loing prévoit la participation d'un représentant de la commune au conseil d'administration qui attribue les logements.

Christian PEUTOT

LE NETTOYAGE DU PARC

Pour permettre au Parc de Fay de garder un aspect naturel sans que la végétation ne reprenne ses droits, les travaux de nettoyage continuent.

Au 2ème semestre 2014 les personnels de « Initiative 77 » ont réalisé le nettoyage et le débroussaillage de la partie haute du parc. Après l'évacuation d'une partie des stocks de remblais ayant servi notamment à l'installation du centre équestre et au renforcement de quelques chemins, c'est aux 2 agents techniques communaux, armés de tronçonneuses et de débroussailluses, d'intervenir pour maintenir les lieux en état.

La partie basse du parc entre l'allée Plessis Bellière et le mur en cours de reconstruction était devenue une véritable "forêt vierge" ce qui nécessitait pour des raisons de sécurité et d'esthétique de procéder à une opération de nettoyage.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Pour des raisons économiques cette opération fut confiée aux agents techniques communaux.

Leur mission :

- Couper tous les rejets de végétaux : herbes, ronciers, repousses de jeunes tiges...
- Elaguer les arbres afin d'aérer les végétaux restants
- Abattre les arbres et arbustes présentant des dangers (bois mort) ou excédentaires

Ces travaux débutés au mois d'octobre devraient se prolonger

REFECTION DU MUR DU PARC

Après les travaux de renforcement des fondations et de la partie basse du mur servant de soutènement à la voie départementale 118 a qui ont été financés en totalité (150 000 €) par le Conseil Général, ce sont les travaux de réfection de la partie haute du mur servant de clôture du parc qui ont débuté en septembre 2015.

Ces travaux d'un montant de 99 231,28 € TTC sont pris en charge en totalité par la commune et sont conformes aux demandes des Services des Bâtiments de France aussi bien sur la forme des couronnements, des chapeaux, des hauteurs de murs, des couleurs de joints que de l'alternance des parties grilles et murs pleins.

L'entreprise GAGNERAUD, la même qui a effectué les travaux de soutènement, a été choisie par appel d'offres pour effectuer ces travaux.

Grâce à la qualité du travail réalisé et au respect scrupuleux du planning, le mur de clôture du parc pourra, avant la fin de l'année, retrouver un bel aspect esthétique et remplir sa mission de mise en sécurité.

Jacky LEBCEUF

PARKING DU PARC

Les travaux ont débuté le 21 septembre et se sont terminés le 6 novembre, hors pose des candélabres.

Comme vous l'avez remarqué, le résultat est plutôt satisfaisant.

Les 45 places ainsi matérialisées vont permettre un stationnement pratique et aisé lors des manifestations à la salle polyvalente comme celles organisées au stade ou plus tard pour les visiteurs des nouveaux habitants du parc.

L'éclairage sera réparti en 8 points lumineux à Leds, 3 en double crosses, 4 en simple crosse et celui du centre sur mât.

Le coût total est proche de 100 000 € TTC mais la commune a reçu une subvention de 25 000 € de l'Agence Routière Territoriale au titre des amendes de police, subvention accordée après examen du dossier complet que nous avons fourni en temps et en heure.

Le syndicat départemental de l'énergie, le SDESM, nous a octroyé une subvention de 40% pour l'éclairage du parking et parce que nous lui avons transféré la maîtrise d'ouvrage sur ce point nous avons pu bénéficier d'un abaissement des prix des équipements grâce aux commandes groupées du syndicat. Nous tenons à remercier son Président M. YVROUD et l'ensemble des services réactifs et compétents.

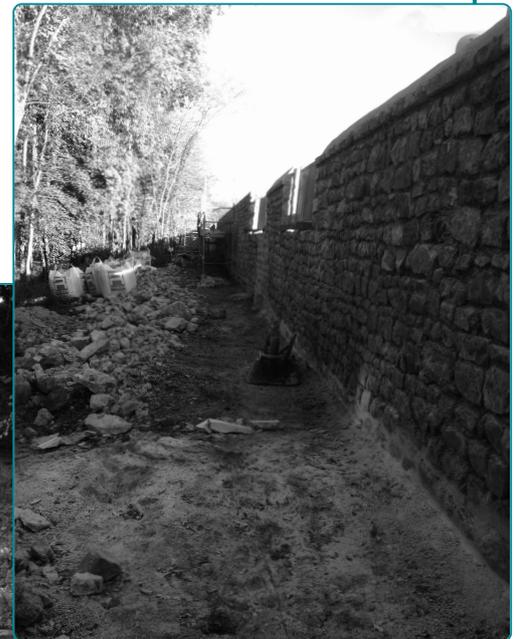
Les entreprises VAUVELLE et SOMELEC qui ont travaillé sur ce chantier ont donné entière satisfaction de même que notre assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre.

Christian PEUTOT

durant l'hiver afin qu'à l'arrivée du printemps nous puissions bénéficier d'un parc propre et accueillant et ne présentant plus de risques.

A partir de la route départementale 118a, compte tenu de la configuration du nouveau mur et de ces travaux de nettoyage nous devrions avoir un beau point de vue sur cette zone boisée du parc.

Jacky LEBCEUF



LE BÂTIMENT COMMUNAL

Le groupe de travail élus-architecte a travaillé durant plusieurs mois pour établir tous les dossiers nécessaires au montage du projet de réhabilitation et de restructuration de l'ex-bâtiment des cuisines et chaufferies centrales de l'ancien Internat Professionnel d'Education Surveillée (IPES). Bâtiment destiné à accueillir la future mairie ainsi que les services techniques et des locaux associatifs et culturels.

Début novembre les appels d'offres ont été lancés. Le 2 novembre la commission chargée d'ouvrir les plis a examiné en présence des membres délégués et de l'architecte tous les dossiers des entreprises ayant répondu à l'appel.

Après avoir pris en compte l'ensemble des travaux nous arrivons au montant suivant : 596 000 €HT après avoir engagé des négociations, sauf pour le chauffage, la métallerie, et la plomberie, lots restés infructueux.

Par estimation nous pouvons chiffrer à 80 000 €HT ces trois lots.

Le total s'élèverait donc à 676 000 €HT. Si l'on ajoute les frais d'honoraires d'architecte, bureau de contrôle et coordonnateur de sécurité SPS et la TVA (remboursée à 16% deux ans plus tard), le coût devient trop important pour la commune.

Malgré l'apport conséquent des subventions liées au contrat rural :

240 000 € (135 000 € de la Région et 105 000 € du Département) le projet demeure trop onéreux.

Nous allons retravailler sur le dossier pour qu'il soit plus adapté au budget communal. Aujourd'hui nous ne pouvons pas envisager de prendre un tel risque financier.

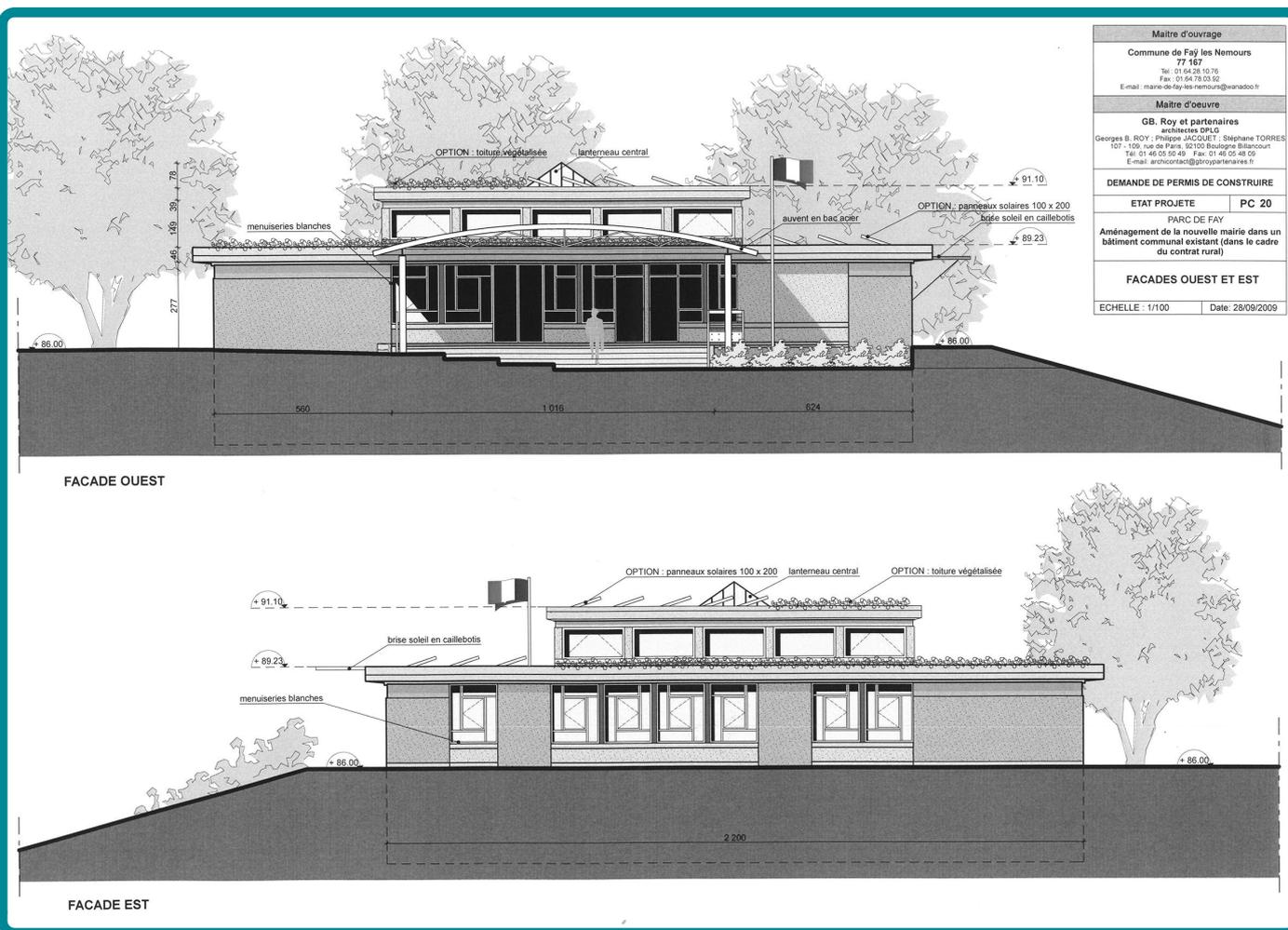
Lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre, j'ai demandé aux élus d'admettre que l'appel d'offres en l'état actuel soit considéré comme infructueux. Il a été également décidé de demander au Département et à la Région de proroger le contrat rural d'un an pour pouvoir retravailler sur le projet en ayant une meilleure visibilité sur les rentrées financières attendues.

En effet, le retard pris dans la vente de terrains et l'incertitude de certains projets à venir ne nous permettent pas d'assurer le financement des travaux de rénovation du bâtiment d'autant que nous avons déjà effectué la rénovation du parking et la restauration du mur du parc.

Le fait de différer d'une année ces travaux nous permettra d'envisager la réhabilitation sans prendre de risques ou d'abandonner le projet. Tout sera fait pour préserver l'équilibre financier de la commune. Nous nous y engageons !

Christian PEUTOT

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL



PROJET D'INSTALLATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS DANS LES FUTURS LOCAUX COMMUNAUX

Dans le cadre du projet d'installation d'une médiathèque-centre multi-activités dans les futurs locaux de la commune, deux personnes volontaires, impliquées dans le projet, Marie-Hélène Héliot-Guindre et Inès Crespin participent à une formation départementale proposée par la Médiathèque 77 en direction des bénévoles ou salariés appelés à développer les activités médiathèques municipales ou associatives. Nous les remercions vivement pour leur engagement.

C'est également pour nourrir ce projet que nous vous avons adressé un questionnaire début novembre pour solliciter des bénévoles et connaître les besoins des habitants de Fay en la matière.

Les nombreuses réponses reçues nous encouragent à poursuivre dans cette voie. Un grand merci à tous ceux qui ont proposé leur aide, nous les inviterons à rejoindre la petite équipe déjà constituée autour de ce projet.

Nous avons envie de lancer très vite quelques activités ou animations pour intéresser le public au futur Centre multi-activités en attendant son installation dans les locaux communaux du parc.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

SPANC

Comme déjà présenté dans les précédentes éditions du Courrier de Fay, les habitants de la commune qui possèdent une installation d'Assainissements Non Collectif n'ayant pas été réalisée, rénovée ou contrôlée depuis plus de 5 ans (délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2013) doivent obligatoirement procéder au contrôle périodique de ces installations.

Courant Janvier 2016 les personnes concernées recevront un courrier émanant de la Mairie leur précisant que le contrôle doit être fait rapidement.

Dans ce cas ces personnes auront le choix de faire appel :

- Au SPANC via la Mairie de Fay-lès-Nemours qui délèguera un agent communal pour réaliser ce contrôle.

Nous vous rappelons que nos 2 agents techniques ont reçu une formation théorique et pratique de la part de la Société TEST Ingénierie sur le plan de la réglementation et celui de l'utilisation des appareils de mesure. Ils disposent d'un appareil de mesure des boues normalisé et sont équipés de vêtements de protections compatibles avec leur mission.

Le prix facturé aux Fayssiens est de 45 €

- A un organisme privé.

Nous vous rappelons également que le SPANC de la commune organise des vidanges groupées selon règles ci-dessous :

- 2 campagnes par an (printemps et automne)
- Vous êtes informés des dates des campagnes par un flash info
- Vous prenez contact avec la Sté Michel BOBEAU directement au 02 38 95 87 95
- C'est la Société qui établit une facture à votre nom et vous procédez directement au règlement.

La Sté Michel BOBEAU présente toutes les garanties au niveau de l'écologie tout en proposant un tarif avantageux de 176 € par vidange.

Cette année la Sté BOBEAU a réalisée sur la commune la vidange de 23 installations (rénovées ou anciennes) au tarif unitaire de 176 €

Jacky LEBCEUF en charge du dossier pour la commune

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PCS ET DICRIM

Comme nous l'avons annoncé dans le précédent Courrier de Fay et dans les différents Flash info ces derniers mois, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ont été mis place au sein de la commune.

Préoccupation importante pour l'équipe municipale, et au-delà de l'obligation légale, le PCS est destiné à un usage interne pour la mairie.

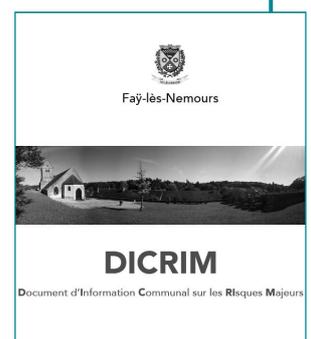
Il a pour but d'assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population en cas de force majeure. Le DICRIM est, quant à lui, destiné aux habitants de Fay pour leur permettre de bien réagir face aux risques auxquels la commune pourrait être exposée.

L'actualité récente nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. La meilleure des préventions repose donc sur la conscience du risque.

N'hésitez pas à consulter et à télécharger les documents sur le site internet (également disponibles en mairie) : www.fay-les-nemours.fr

Vous avez la possibilité de rejoindre la liste de volontaires établie en mairie, pour participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours si nous devons faire face à une situation d'urgence sur le territoire communal : le bulletin d'inscription est téléchargeable sur http://www.fay-les-nemours.fr/plan-communal-de-sauvegarde_fr.html

Peggy LINOIS-DEBUT



Comme vous le savez, nous sommes obligés de réviser le plan local d'urbanisme (PLU) réalisé en 2007 faute de pouvoir lancer un PLU intercommunal maintenant. Nous devons le mettre en conformité par rapport aux différentes lois du « Grenelle II de l'environnement » et par rapport au schéma de cohérence territoriale (SCOT), au schéma directeur régional d'Île de France (SDRIF), au Code de l'Urbanisme qui sera modifié partiellement au premier janvier 2016 et enfin à la loi ALUR.

Nous avons lancé un appel d'offres à partir d'un cahier des charges que nous avons réalisé seuls (moindre coût) avec l'appui d'un agent de la DDT pour sa validation qui nous a permis de choisir un bureau d'études reconnu pour son expertise, implanté sur le territoire et connaissant très bien la région.

Au-delà de la démarche purement administrative et juridique, de la correction des erreurs matérielles existantes sur l'actuel plan, la révision va permettre après une phase de diagnostic, de prévoir un développement harmonieux du village en respectant le cadre législatif contraint et en prenant en compte l'ensemble des facteurs : réseaux d'eau, d'électricité, ramassage des déchets, scolarisation des enfants, évolution démographique, développement de la zone économique,...

Cette démarche s'étalera sur 20 mois comprenant une phase de diagnostic et une phase de rédaction en concertation avec les personnes publiques associées et habitants du plan d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).

Une réunion publique aura lieu en avril prochain pour présenter le P.A.D.D.

Après la traduction réglementaire du P.A.D.D. viendra le moment du travail sur le règlement du PLU et de son zonage.

Si tout se déroule normalement, la révision pourrait être quasiment achevée en octobre 2017, après que l'enquête publique ait été menée par un commissaire enquêteur (prévue en septembre 2016) que sa validation par toutes les administrations concernées soit faite et que le conseil municipal l'ait voté. Bien vérifier les dates !

Nous vous informerons régulièrement sur l'avancée des démarches. Une page spéciale va être créée sur le site internet communal et un cahier sera à votre disposition en libre accès en mairie aux heures d'ouverture.

Restant à votre disposition pour toute autre information.

Christian PEUTOT

Phases du projet	Etapes et réunions	Dates envisagées
Diagnostic territorial	Réunion avec les exploitants agricoles	18.12.2015
	Diagnostic de terrain	A déterminer
	Réunion plénière de restitution du diagnostic	15.01.2016
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Réunions de travail d'élaboration du PADD (X2)	1 2
	Réunion plénière de présentation du PADD	12.02.2016 04.03.2016
	Réunion publique de présentation du PADD	25.03.2016
		05.04.2016
Traduction Réglementaire (Zonage, règlement et OAP)	Réunions de travail (X6)	1 2 3 4 5 6
		22.04.2016 20.05.2016 03.06.2016 17.06.2016 01.06.2016
	Réunion plénière de présentation de la traduction réglementaire	A déterminer
	Réunion publique de présentation du règlement	A déterminer
		A déterminer
		A déterminer
		A déterminer

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE A FAIT PEAU NEUVE !

Grâce à son site internet, remis en service au printemps dernier, la commune est encore plus proche de ses administrés et offre des informations régulièrement actualisées.

Les grands thèmes présents sur le site sont les suivants :

Les informations liées directement à la commune, avec entre autres :

- Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal
- Les actions, projets et travaux réalisés par la commune
- Le CCAS
- Les commissions communales et syndicats intercommunaux
- Les Courriers de Faÿ et les Flash Infos

Les informations pratiques, avec notamment :

- Les démarches administratives en ligne et adresses administratives utiles
- Le règlement du PLU
- Le Plan Communal de Sauvegarde
- La liste des commerçants et artisans sur Faÿ
- La borne de rechargement électrique
- La ligne de transport Transdev

La vie associative : chaque association de Faÿ dispose d'une page sur le site, sur laquelle elle peut mettre les informations et activités de son association.

Une partie Histoire et Patrimoine, avec des pages dédiées à l'histoire du village, du château, de l'église, des polissoirs, ainsi que de nombreuses informations touristiques.

Agenda, galeries photos, éphémérides, sont autant de rubriques également disponibles pour vous permettre de suivre les activités au sein de la commune.

L'équipe municipale est à votre écoute pour toutes les suggestions que vous pourriez faire pour améliorer le site. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de votre avis !

**Bonne navigation à tous sur
www.fay-les-nemours.fr !**

Peggy LINOIS-DEBUT

Faÿ-lès-Nemours.fr
SITE OFFICIEL

Recherche ...

ACCUEIL LA COMMUNE INFOS PRATIQUES VIE ASSOCIATIVE HISTOIRE & PATRIMOINE CONTACT/ACCES

Patrimoine :
Eglise, grotte, polissoirs...

Bienvenue en Seine et Marne

À la Une !



Véillée de Noël à l'église...
Un magnifique concert !

Quel Temps fait-il ?

Météo à Faÿ-lès-Nemours

13 °C / Ensoleillé
Vent: SE de 7 km/h
Humidité: 72%



Manifestations

Décembre 2015						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

En un clic...



La Commune

Sur le plan administratif, la commune appartient au



LA FIBRE OPTIQUE... C'EST PARTI OUINTERNET À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE

La signature, le jeudi 22 octobre 2015, de la convention de déploiement de la Fibre Optique entre la Communauté de communes du Pays de Nemours et le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique, marque la dernière étape administrative dans le processus de déploiement de la Fibre Optique sur les 12 communes de notre Communauté de communes.

Les premiers travaux débuteront dès 2017 pour s'étaler jusqu'en 2021.

Rappelons que les enjeux financiers sont considérables. En effet, le budget s'élève à plus de 8,4 M €

L'État, la Région, le Département financent à 43% et la Communauté de communes apporte sa contribution à hauteur de 1 579 000 € soit 20%.

Les 37% restant proviennent du délégataire qui apporte des fonds privés.

Il sera rémunéré ensuite par les fournisseurs qui utiliseront le réseau.



Cet investissement très conséquent pour la CCPN vise le développement de tous les secteurs économiques, de santé, de formation et de confort pour tous sur le territoire.

Cette signature est une étape importante qui clôture une longue démarche initiée dès 2010 par quelques rares élus convaincus de l'importance du projet pour le développement économique.

Projet successivement porté par le département puis la Région et enfin aidé par l'État qui à partir de 2012 a participé au montage financier global.

Christian PEUTOT, vice-président de la CCPN chargé de l'aménagement numérique

RÉUNION COMMISSION DEVECO (DEVELOPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES) DU 2 NOVEMBRE 2015

1- Point sur les travaux de démolition de l'ancien collège

Début des travaux : Janvier 2016 pour une durée de 32 semaines et un coût de 980 000 €

2- Le site de l'ancien Collège

La commission demande de ne pas installer les pépinières d'entreprises sur ce site mais plutôt dans les zones artisanales (la Pierre Levée à Darvault, les terrains St Gobain à St Pierre...) et de réserver cet endroit pour des activités initialement prévues : les locaux de la Communauté de communes.

3- Pacte Sud 77

Informations sur l'étude en cours sur l'espace économique SUD 77 face à la concurrence des 2 pôles voisins la région du Grand Paris et la région Centre.

4-Bénéficiaires du prêt d'honneur

Une réunion regroupant l'ensemble des bénéficiaires des prêts d'honneur aura lieu chaque année.

5-L'école de la 2ème chance

Le conseil communautaire a voté une somme de 6000 € pour faire bénéficier 6 personnes de l'école de la deuxième chance.

6- La commission propose de créer une commission de chefs d'entreprises locaux pour conseiller le DEVECO sur les futures installations.

Prochaine réunion le 2 février 2015

Jacky LEBCEUF, délégué DEVECO pour la commune de Fajy-lès-Nemours

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

1- Balad'nature /Cirkwi

Balad'Nature, une application de découverte du territoire sur smartphones

La Communauté de Communes du Pays de Nemours se lance dans la valorisation de ses itinéraires de promenades (pédestres, équestres, VTT, VTC, canoë, running,...) dématérialisés sur Cirkwi.com. Cet outil se combine avec l'application Balad'Nature, développée par Seine-et-Marne Tourisme, pour permettre la découverte des plus belles balades de l'Est parisien.

Le Vice-président en charge du développement du tourisme, M PEUTOT, a organisé une réunion de lancement de l'opération le 9 septembre, en présence d'une dizaine d'associations et de porteurs de projets privés. L'implication de ces prestataires a semblé être un élément essentiel à la réussite de la démarche. La CCPN a missionné un cabinet d'études, TRACES TPI, pour la rédaction et l'intégration des circuits dans l'outil ainsi qu'un auto-entrepreneur, M. THERET, pour la reconnaissance et l'étude des circuits sur le terrain.

Une douzaine de circuits seront mis en ligne au début de l'année 2016, et l'application sera constamment mise à jour et alimentée par d'autres balades de la Communauté de communes.

Ainsi, les visiteurs pourront « embarquer » les circuits (cartes, textes, photos...) sur leur iPhone ou leur iPad (ou les imprimer) afin de les utiliser sans connexion internet et auront aussi accès à tous les points d'intérêts patrimoniaux et à un grand nombre d'informations pratiques (hébergements, restaurations...).

2-Travaux de l'OT

Un nouvel Office de Tourisme pour la saison touristique 2016. La CCPN a souhaité transférer l'Office de Tourisme Intercommunal au n°28 rue Gautier 1er, dans l'ancienne boutique « Décoccinelle » afin de le rendre accessible au plus grand nombre, accentuer sa visibilité et optimiser son rôle d'orientation vers les différents atouts du territoire.

Des travaux de réhabilitation de ce bâtiment, de 144 m² sur 3 niveaux, ont débuté mi-septembre et devront être terminés à la fin du mois de juin 2016. Ce nouvel Office de Tourisme permettra d'offrir aux visiteurs un lieu de convergence et d'information touristique devant l'un des rares Château-Musée de France.

3-Eurovéloroute

«La Scandibérique», colonne vertébrale du tourisme à vélo

L'Eurovéloroute n°3 nommée «la Scandibérique» est un itinéraire cyclable qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne,

en traversant la France du Nord au Sud, entre Maubeuge et Saint-Jean-Pied-de-Port.

Cette Scandibérique traverse le département de la Seine-et-Marne, notamment par un tronçon Sud de 80 kilomètres venant de l'Essonne par les bords de Seine, puis rejoignant les bords du canal du Loing en direction du Loiret.

L'année 2016 sera marquée par la valorisation de l'itinéraire à travers l'installation d'une signalisation touristique qualitative et homogène le long du tronçon Sud.

Une étude est en cours sur cette signalisation, menée par le cabinet ALKHOS, à l'échelle des quatre Communautés de communes du sud de la Seine-et-Marne et financée par la Communauté de Communes du Pays de Nemours à hauteur de 12,5%.

Les conclusions de l'étude prévues à la fin du mois de décembre 2015 permettront ensuite à la Communauté de Communes du Pays de Nemours de se positionner en tant que maître d'ouvrage dans la réalisation des supports de communication (panneaux directionnels et informatifs, points d'accueil vélos,...) et donc d'agir pour le développement du cyclotourisme sur le Pays de Nemours.

Il s'agira de guider les cyclistes via des itinéraires sécurisés, de leur indiquer les services et équipements situés à proximité (commerces de proximité, connexion aux gares, hébergements, offices de tourisme,...) et de proposer la découverte de sites touristiques (patrimoniaux ou naturels) ou de loisirs connectés à l'Eurovéloroute 3 via des « antennes » de relativement courtes distances.

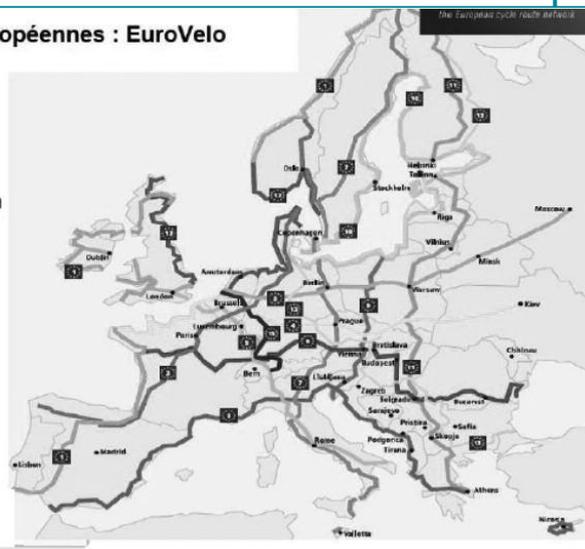
Christian PEUTOT,
vice-président de la CCPN chargé du développement du tourisme



Schéma des véloroutes européennes : EuroVelo

Depuis 1995
14 EuroVelo = plus de 70 000 km
dont 45 000 km déjà en place

Objectif : achèvement 2020



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

- Accompagnés par l'orchestre J-F CARCAGNO, nous avons été nombreux à nous amuser et danser, lors de la fête champêtre du 7 juillet dernier.
- Le 13 septembre 2015, pour le 25ème anniversaire de la brocante, la météo nous a vraiment joué un sale tour. Très peu d'exposants sont venus déballer leurs greniers et nous avons été très déçus. Cette manifestation représente pour nous la principale de nos activités car, elle demande beaucoup d'organisation, d'énergie, de disponibilité. Merci à tous les Fayssiens qui viennent nous aider spontanément pour que cette journée soit réussie.
- Ambiance sympathique et chaleureuse au cours de la soirée dansante du 7 novembre 2015, précédée d'un délicieux couscous.
- Le 7 décembre 2015, les enfants de Fay ont assisté au traditionnel spectacle de Noël et, ils ont eu la visite surprise du Père Noël qui leur a distribué des friandises.
- Nous avons offert à nos anciens un plateau décoré par l'atelier Loisirs et garni de produits locaux.



►► A noter sur vos agendas :

- 23 janvier 2016 : Cyclocross
- 23 janvier 2016 : Assemblée Générale

Rappel de nos activités qui se déroulent dans la petite salle Allée du Parc :

- Le jeudi à partir de 14h, activités jeux, déco,
- Chaque premier samedi du mois de 11h à 17h, vente des réalisations de l'atelier déco.
- Le mardi et le vendredi, groupe de marche, rendez-vous 9h parking de la Mairie

Reine DUVAL, secrétaire de l'Association Loisirs-Amitié



Hommage à Nicole DUQUESNE qui nous a quittés le jeudi 19 novembre 2015

CHALEUREUSES PENSÉES

Nicole, notre petite Nicole,
C'est avec une grande émotion que nous t'avons accompagnée mercredi 25 novembre 2015 vers des cieux plus cléments que tu ne manqueras pas d'éclairer par ta gentillesse, ta joie de vivre, ton humour, ton espièglerie et ton fin esprit taquin.
C'est certain cela nous manquera tout autant que ta présence.

Fayssienne depuis plus de 20 ans et membre de l'association depuis presque 9 ans, tu as su parfaitement t'intégrer et participer au dynamisme et à la bonne humeur de notre association et de notre village. Tu as été d'ailleurs l'initiatrice de notre atelier déco du jeudi en apportant tout ton savoir faire dans divers domaines.

Tous les membres du bureau ont une pensée tendre et émue pour toi et pour notre cher Alain.
Nous t'embrassons affectueusement.

Sophie BORREGA, présidente de l'association Loisirs-Amitié

LES INAUGURATIONS

Accompagné de son Conseil Municipal, M. le maire Christian PEUTOT a eu le plaisir d'inaugurer au cours de ce second semestre, 3 nouvelles réalisations qui ont vu le jour sur la commune.

Aménagement du STADE

Le 30 Août 2015 nous avons eu le plaisir d'inaugurer, en présence des présidents des associations de Fay-lès-Nemours, de M. JAMET maire de Bagneaux-sur-Loing et vice-président de la Communauté de communes du Pays de Nemours et de nombreux Fayssiens, l'aménagement d'un équipement fonctionnel sur le stade.

Ces installations nouvelles qui comportent un bâtiment sanitaire et un préau de 48m² sur une dalle béton de 130 m² vont permettre l'organisation d'activités sportives ou festives, existantes ou nouvelles, dans de bonnes conditions dans un cadre verdoyant, l'habillage bois de l'ensemble s'intégrant bien au lieu.

Les travaux, débutés début juin étaient terminés pour accueillir le tournoi de foot le 30 Août où nous avons reçu de nombreux Fayssiens.



La borne de recharge pour véhicules électriques

Le 3 septembre, c'est en présence des représentants du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne), de la concession Renault de Nemours (la seule qui ait répondu à notre invitation), que s'est tenue l'inauguration de la borne de recharge rapide des véhicules électriques installée sur la parking de la mairie. Cette réalisation financée à 90% par le SDESM permet aux Fayssiens comme aux personnes circulant dans Fay-lès-Nemours de pouvoir faire une recharge complète ou partielle de leur véhicule électrique pour la modique somme de 0.50 € pendant deux ans.



Circuits des polissoirs

Le 19 Septembre, lors de Journées du patrimoine, M. Christian PEUTOT a coupé le ruban tricolore barrant le Chemin des Postes donnant officiellement l'accès aux sentiers de découverte des polissoirs situés sur la commune. Les membres du CODERANDO, M. Bernard THERET et M. Claude JAMET Maire de Bagneaux-sur-Loing et vice-président de la Communauté de communes du Pays de Nemours participaient à cette inauguration.

Ces circuits de 8 ou 12 km, dont un PR balisé en jaune, conçus par Bernard THERET, permettent de relier et de valoriser les 8 polissoirs et les 2 bornes gravées de la croix de Lorraine de la commune, une réalisation financée par la Communauté de communes dans le cadre du développement touristique du territoire.

Chaque polissoir est identifié grâce au balisage TRESPA mis en place par la CCPN.

Ce même jour, les visiteurs ont pu apprécier la richesse de l'expositon "Les polissoirs" mise en place par Bernard THÉRET.

Ces 3 cérémonies se sont terminées par un moment de convivialité autour du pot de l'amitié.

Jacky LEBCEUF



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE...

La commémoration de la fin de la Grande Guerre s'est imposée comme un temps fort dans la vie publique française dès le lendemain de la guerre.

Longtemps portée par les anciens combattants, c'est aujourd'hui une journée du souvenir pour tous les soldats tombés pour la France durant la période 1914-1918 et un devoir de mémoire pour les générations présentes et à venir.

La cérémonie de Faÿ s'est déroulée devant le monument aux morts en présence du Maire, du Conseil municipal, de Monsieur Sourdille ancien combattant, du Major Bertet de la Gendarmerie de Château-Landon, de quelques habitants et enfants de Faÿ.

Après la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, la minute de silence et la Marseillaise, Christian Peutot a énoncé, avec Mattéo, les noms des enfants du village, morts pour la France. Puis une gerbe du souvenir a été déposée au pied du monument aux morts.

Faÿ a rendu un hommage humble et sincère aux disparus de la commune, espérant faire que cette cérémonie ne soit jamais ordinaire.

Quatre médailles du travail ont ensuite été remises pour récompenser :

- Madame Nathalie Gomes, pour 20 années de travail comme responsable sécurité à la cartonnerie SMIRFIT IDF de Bagneaux-sur Loing.
- Monsieur Laurent Chaumette a reçu la médaille Grand Or, pour 40 années de travail, dont le parcours a été détaillé à l'assemblée par Christian Peutot.
- Mesdames Corinne Joyeux et Isabelle Buffet, absentes excusées, ont reçu respectivement la médaille d'argent pour 20 années de travail comme Agent Administratif à ESSILOR, et la médaille de vermeille pour 30 années passées à la Banque Société Générale.

Un 11 novembre bien dans la tradition, qui s'est achevé autour d'un vin d'honneur servi dans l'actuelle salle du conseil en mairie.

Peggy LINOIS-DEBUT

TOURNOI DE FOOT

Le tournoi de foot qui s'est déroulé le dimanche 30 août sous un soleil radieux a connu encore un très grand succès.

Plus de 150 personnes présentes dans la journée, 18 équipes ont joué sous la chaleur intense de cette fin du mois d'août.

A cette occasion, nous avons en plus inauguré les nouvelles installations du stade.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cet événement, les joueurs Faÿssiens et leurs amis bien sûr mais aussi tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation : l'association Loisirs-Amitié pour le prêt de son matériel pour la restauration, les membres de l'association des Chasseurs de Faÿ qui ont, sans relâche, fait tourner le barbecue et les friteuses, ainsi que les élus qui ont participé à la mise en place et pour certains, ont mouillé le maillot sur le terrain ! J'espère que vous avez tous passé un bon moment.

Des inscriptions de dernière minute ont rendu l'organisation du tournoi plus difficile et ont obligé un réapprovisionnement de la buvette en plein milieu du repas !

Mais tout s'est déroulé dans la bonne humeur et le partage.

La recette du jour, non négligeable, a été versée intégralement à la fondation du patrimoine pour la restauration du toit de l'église.

Avec la satisfaction de vous avoir vus plus nombreux que l'année précédente je vous dis à l'année prochaine !

Guillaume CHANTEREAU



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES MANIFESTATIONS

Cette commission constituée de six élus, des présidents des trois associations fajssiennes et d'une habitante volontaire, s'efforce de concocter un programme varié pouvant toucher tous les publics. Programme se voulant complémentaire de celui qui vous est offert traditionnellement par l'Association Loisirs-Amitié et celui de l'Association de Chasse, autant sur le choix des dates que sur les thèmes retenus.

Ce qui a représenté en tout pour l'année 2015 pas moins d'une vingtaine de propositions !

Pas mal pour un village comme le nôtre ! Non ?

Pour que vous puissiez vous organiser, nous publions au début de chaque semestre le calendrier complet des manifestations prévues. Nous espérons que cette volonté d'offrir aux habitants de Fay des occasions diverses d'accéder à des concerts, des spectacles, des rencontres sportives, des regroupements festifs, des expositions... de proximité, vous satisfait pleinement.

Un grand merci à tous ceux qui, par leur présence chaleureuse, nous encouragent à poursuivre.

Le Concert «DIVERTIMENTO» du 3 octobre

Le samedi 3 octobre nous avons eu le plaisir de retrouver le groupe musical et instrumental «DIVERTIMENTO» avec un programme de belle qualité «Chansons d'amour en tant de guerre» Barbara, Brel, Moustaki et Théodorakis, Prévert et Kosma, Charles Trenet...

De l'émotion, des chants partagés avec la salle, les fajssiens présents ont été enchantés.

Un grand merci à ce groupe qui se présente bénévolement pour le plaisir de rencontrer un public attentif et sensible.

Le rendu de résidence de la Cie «Viens voir en Face» du 24 octobre

Pendant une semaine, les acteurs de la Cie Viens Voir en Face, jeune troupe installée à Fontainebleau, ont pu bénéficier de la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente pour travailler la mise en scène et peaufiner les personnages de la pièce qu'ils préparent «Peer Gynt» de l'auteur Norvégien Henrik Ibsen. En remerciement, ils ont ouvert la porte au public et aux professionnels pendant plus de deux heures où ils nous ont présenté le travail en cours de répétition sous la direction d'Aurélie MEST, quelques scènes déjà prêtes ainsi que les masques et les trolls qu'ils ont fabriqués.

Le public a pu échanger, questionner, féliciter les acteurs. Un moment unique dont nous allons garder le souvenir et l'envie de recommencer.

La Première de la pièce est prévue le 14 octobre 2016 à «La Nef» de Pantin.

La commune de Fay-lès-Nemours se réjouit de soutenir cette jeune troupe du sud Seine-et-Marne et lui souhaite pleine réussite.

Le concert de Noël du 5 décembre

Comme l'an dernier, le Petit Chœur et les Graines de Choristes de la chorale VOCALYS de Nemours-Saint-Pierre accompagnés de l'ensemble de flûtes à bec «Sol & Mi» nous ont fait partager un moment chaleureux autour d'un programme de chants et musiques de Noël du Monde. Un réel plaisir que d'entendre les enfants chanter en chœur et des moments intenses lorsque tout l'ensemble entonne des chants communs que le public accompagne avec joie.

Merci aux généreux donateurs qui vont permettre un don conséquent à la Fondation du patrimoine au profit de la restauration de la toiture de l'église et un soutien aux choristes venus bénévolement.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



LE SPORT PENDANT LA GRANDE GUERRE

Le 11 novembre 2014 une exposition sur la grande guerre était organisée à la mairie de Fay-lès-Nemours.

Pour compléter cette exposition, j'évoquerai cette année le sport et la grande guerre.

La très grande majorité des soldats, d'origine rurale, n'avaient jamais pratiqué de sport. Les premiers mois de la guerre tout leur temps fut occupé par les combats.

Quand chaque camp a construit ses tranchées, le front se stabilise et les soldats s'ennuient. Des sportifs convaincus avaient trouvé une place dans leur paquetage pour leur ballon. Ils vont impulser de façon spontanée des matchs amicaux. Ils cherchent au travers de ces modestes activités, un dérivatif, un «anti-cafarad». Voyant cela, certains officiers proposent de remplacer la gymnastique militaire par le sport, c'est le football qui suscite le plus d'intérêt.

En 1916, l'Etat-major prend conscience des bienfaits du sport.

Cela s'accéléra avec l'arrivée des Anglais qui vont donner aux Français une véritable leçon de football.

Le rugby est également pratiqué sur le front car l'institution militaire le considère comme un jeu viril adapté aux vrais soldats, mais beaucoup de bons joueurs sont tués et il risque de disparaître. L'arrivée des troupes australiennes et néozélandaises redonne vigueur au rugby. En 1917, les joueurs de Nouvelle Zélande sont déjà les « All blacks » et ils exécutent la Haka avant le match.

L'équipe de France est dirigée par Charles Brennus dont le nom est passé à la postérité grâce à son célèbre bouclier.

Sous l'influence des autres nations, les joueurs français s'améliorent et des rencontres interalliées sont organisées.

Après la destitution du général Nivelle, Pétain prend sa place le 15 mai 1917, il s'intéresse davantage à la vie du soldat et il contribue indirectement à la progression du sport sur le front.

Le 26 juin 1917, les premiers soldats américains débarquent. Ils vont aussi amener leur pratique du sport. Certaines organisations philanthropiques qui les accompagnent créent des foyers de soldats.

Le 27 août 1917, Pétain et la « Young Men Christian Association » signent un programme d'activités où le sport occupe une place importante.

Cette dynamique va permettre un essor sans précédent du sport sur l'ensemble de la zone du front, le mouvement est lancé, il ne s'arrêtera pas avec l'Armistice du 11 novembre 1918.

Bernard BRUN

Sources documentaires : Extraits de «14-18 Le sport sort des tranchées» de Michel Merckel parus dans la revue «La Charte», Organe de la Fédération Nationale André Maginot

A suivre dans le prochain Courrier de Fay-lès-Nemours «L'influence de la guerre sur le sport»



QUI EST-IL

Niché au creux de la vallée, en plein pays gâtinais, il semble endormi.
Fier de son château qui culmine au plus haut, de son église à l'écart,
protégée des regards,
Il n'a pas de place de village...
Juste une âme traversière qui passe devant un verger, une ferme,
une résidence secondaire.
Des trésors, il en possède,
Des souvenirs, il en recèle,
Des anciens sont encore là pour nous conter son histoire.
Elégant dans sa campagne, malgré sa petite taille,
venez nombreux vous y promener...
On a...FAÏ...l'oublier !

Claudie SOYEUX

SUPPLIQUE

Les mille et une feuilles mortes
S'arrêtent gentiment à la porte
Quand le vent d'automne les emporte
Et que la pluie battante les escorte.



Elles se serrent, s'agglutinent,
Se rassemblent, se piétinent,
S'entassent, se blottissent et se câlinent.
Immobilisées, elles courbent l'échine.

Elles se figent à l'huis de nos maisons,
Et n'entrent pas, elles n'ont pas cette incorrection !
Elles ont vécu le temps de la belle saison
Et meurent maintenant avec résignation.

L'horreur, elle, avec audace s'immisce,
Envahit l'esprit, dans les interstices se glisse,
Et ses empreintes aux couleurs de maléfice
Gravent de terribles cicatrices.

Le chagrin, lui, est un mal qui traîne.
Il griffe inlassablement sans perdre haleine
Les cœurs et distille dans les veines
Sa dose de peine indicible et quotidienne.

La douleur, elle, envahit la sphère
De l'âme, s'y complaît et s'y enterre,
S'incruste dans ses plis et persévère,
Elle n'abandonnera pas son doux repaire.

La haine, elle, torture et meurtrit
Les cibles qu'elle touche et anéantit,
Lorsque ses puissantes vagues de folie
Se déchaînent, telle une furie.

La révolte, elle, ne se tait jamais.
Omniprésente, elle enrage et se fraie
Un chemin ; elle gronde désormais,
Et hurle si fort qu'elle effraie.

Puissent ces sentiments en quête de logis,
A l'instar des feuilles mortes qui ont péri,
Ne pas franchir le seuil de nos vies !
Qu'ils aillent sombrer dans l'oubli !

Puissent les hommes ignorer leurs morsures assassines,
Que les étincelles de la joie leurs yeux illuminent,
Que les marches de la fraternité les conduisent au faite de la colline,
Et qu'à l'horizon du monde, la paix culmine !

Martine GALLY

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information : Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.15.10004 : terrains rue Grande lieudit « la vallée de l'Eglise ».
- 077.178.15.10005 : au 13 rue de Montivier
- 077.178.15.10006 : au 9 rue de l'Ouche à Catherine
- 077.178.15.10007 : au 10 rue de Foljuif
- 077.178.15.10008 : au 10 rue de l'Eglise
- 077.178.15.10009 : au 41 rue Grande
- 077.178.15.10010 : au 4 rue des Prés
- 077.178.15.10011 : au 2 rue de l'Eglise
- 077.178.15.10012 : au 8 rue des Roches

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel : Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

- 077.178.15.20003 : Division en deux lots au 4 rue des Prés.

Déclarations Préalables

- 077.178.15.00007 : Création d'un lotissement par la division en 2 lots à bâtir d'un terrain situé rue de l'Eglise et rue Grande. Soit un terrain à bâtir rue de l'Eglise et un terrain à bâtir rue Grande.
- 077.178.15.00008 : Création d'un lotissement par la division en 2 lots d'un terrain bâti situé rue Grande et rue de l'Eglise. Soit un terrain bâti dont la maison sera à rénover rue de l'Eglise et un terrain à bâtir rue Grande.
- 077.178.15.00009 : Création d'un lotissement de 3 lots rue Grande - Chemin des Orchidées et Allée du Parc.
- 077.178.15.00010 : Réfection de la toiture au 23 bis rue des Prés.
- 077.178.15.00011 : Ravèlement des façades de la maison et des murs de clôture au 17 rue de l'Eglise.
- 077.178.15.00012 : Remplacement d'une fenêtre existante au 14 rue Grande.
- 077.178.15.00013 : Implantation d'un portail au 19 rue Grande.

Permis de construire accordés

- 077.178.15.00001 : Aménagement d'un bâtiment communal dans le Parc de Faÿ.
- 077.178.15.00002 : Aménagement d'un hangar en 4 logements avec places de stationnement et rénovation d'une ancienne maison au 10 rue de Foljuif.

Permis de construire refusés :

- 077.178.15.00003 : Construction d'une maison d'habitation dans le lot 5 du Clos des Orchidées.
Projet refusé par l'Architecte des Bâtiments de France.

GROUPEMENT ACHAT FIOUL

Depuis plusieurs années il existe au sein de la commune un groupement d'achat pour le fioul, ce qui nous permet d'obtenir un prix raisonnable auprès du fournisseur SEC à St Pierre-les-Nemours.

Les commandes sont regroupées **en juin et en janvier**.

Si vous souhaitez faire partie de ce groupement, vous pouvez contacter M. Michel DUVAL - 7 rue des Roches à Faÿ
Tél 06 18 47 02 43 ou bien par mail :

groupeementachatfioul.defay@orange.fr



COMMENT UTILISER LA BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ?

La borne installée sur le parking de la mairie est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques actuellement sur le marché.

La première prise E/F est une prise de 3 KVA nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures, la seconde est une prise de type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1H30 avec une puissance de 18 KVA.

Pour utiliser la borne il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr pour obtenir le badge d'accès pour la somme de 5 €. Ensuite, par prépaiement, chaque charge coûte 0,50 € quelle que soit la puissance utilisée.

INFORMATIONS DIVERSES

Cabinet d'infirmières

Une deuxième infirmière est arrivée en octobre dernier pour collaborer avec Madame Carole Mouton.

Il s'agit d'Alexandra Torta. Vous pouvez les joindre sur leur portable professionnel au : 06 13 67 07 54

Garages communaux en location

Suite à l'appel lancé par flash infos, deux habitants ont souhaité obtenir un garage à louer. Le premier s'étant fait connaître se verra remettre une convention de location avec la clé à partir du 1er janvier 2016. Le second habitant se verra confier dans les mêmes conditions le garage dès sa libération. Le loyer voté en conseil municipal à l'unanimité sera de 80 euros/mois.

Dératisation

Un dératiser est venu en octobre, missionné par la commune, poser des pièges spéciaux pour rats ne permettant pas à un autre animal (chat, chien) de pouvoir toucher la nourriture empoisonnée.

Une quinzaine de points ont été traités, surtout les points humides comme les bassins de rétention d'eaux pluviales, le parc... et les bâtiments communaux. Si vous êtes concernés par ce problème, vous pouvez venir chercher à la mairie des sachets spéciaux que la société qui a procédé à la dératisation a mis à disposition (5 sachets par propriété).

Attention, il faut porter des gants pour manipuler les sachets car si vous laissez votre odeur par contact, la nourriture sera délaissée par les rongeurs et donc inefficace.

Nous rappelons que les professionnels comme les agriculteurs qui stockent du grain attirant les rongeurs ont l'obligation légale de pallier eux-mêmes au problème.

Je remercie les élus agriculteurs qui agissent dans ce sens sur leur propriété de nous avoir alertés à ce sujet.

Christian PEUTOT

FAITES UN DON !

Le début des travaux de restauration de la toiture de l'église sont programmés pour janvier 2017.

Nous avons instruit les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Afin de diminuer le reste à charge pour la commune nous avons lancé une souscription publique en juin 2014 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

La réussite de cette souscription dépend entièrement des réseaux de généreux donateurs.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité. N'hésitez pas à venir chercher des exemplaires du bon de souscription en mairie.

ÉTAT CIVIL

Nous ont rejoints

- le 26/07/2015 VIEIRA Lyam
- le 28/07/2015 DAVAL Emma
- le 01/08/2015 MILLIET Lohan
- le 19/08/2015 GRATIO TURQUIN Valentin
- le 03/10/2015 AKUETEVY Emeryck

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous ont quittés

- le 19/11/2015 DUQUESNE Nicole
- le 11/12/2015 MLECKO Bronislaw

Nous présentons à nouveau aux familles nos sincères condoléances.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI :
de 16h30 à 18h

JEUDI : de 10h30 à 12h

Tél : 01 64 28 10 76
ou 06 72 44 32 87

Mail :

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÈS
du 24/12/2015 au 01/01/2016

PERMANENCE
le jeudi 31 décembre
de 9h00 à 12h00
UNIQUEMENT
pour les inscriptions
sur liste électorale

OURS LE COURRIER DE FAÿ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBCEUF,
Guillaume CHANTEREAU,
Isabel MARANHAO, Reine DUVAL,
Martine GALLY, Claudie SOYEUX,
Bernard BRUN

Photos : C. PEUTOT

M. DELBARRE-CHAMPEAU

J. LEBCEUF, J. STIERER

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :
Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006



COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

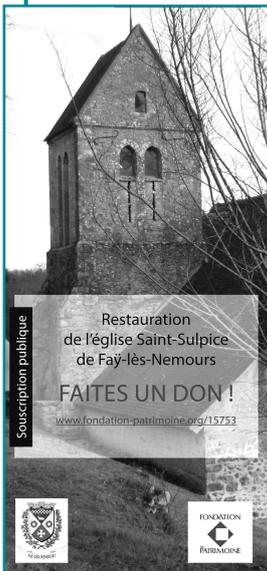
Lorsque vous aurez «déshabillé» le sapin de Noël, venez le déposer dans l'enclos spécial situé sur le parking de la mairie. Le SMETOM Vallée du

Loing organise pour la troisième année consécutive une collecte de sapins sur tout le territoire.

Ce sont près de 900 sapins qui ont été collectés en janvier 2015, sapins qui ont été valorisés en compost au lieu d'encombrer les incinérateurs.

Les points de collecte seront ouverts du 28 décembre au 17 janvier.

Vous pouvez, bien entendu, le déposer vous-même en déchèterie.



Restauration de l'église Saint-Sulpice de Fay-lès-Nemours

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/15753

